

Règlement du Calendrier de l'Avent

1. Organisation du jeu

La société Sparheld International GmbH, ci-après "la Société Organisatrice", immatriculée au registre du commerce du Bureau de Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRB 125873 et dont le siège se situe Ritterstrasse 11, 10969 Berlin, Allemagne.

Organise sur son site Internet Reduc.fr (accessible à l'adresse suivante : <https://www.reduc.fr>) du 01 décembre 2018 au 24 décembre 2018 inclus, un "jeu instant gagnant" sans obligation d'achat intitulé "Calendrier de l'Avent", selon les modalités décrites dans le présent règlement.

2. Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à Internet et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la Société Organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration de ce jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie visant à augmenter ses chances au détriment des autres participants, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande sera considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant à son lot.

3. Modalités de participation

La participation au jeu est ouverte du 01 au 24 décembre 2018 inclus, soit 24 jours, exclusivement sur le site Internet www.reduc.fr.

Etape 1 : Le candidat se rend sur la page <https://www.reduc.fr/calendrieravent>

Etape 2 : Le candidat complète le formulaire d'inscription pour participer à l'instant gagnant (Champs obligatoires : nom, prénom, adresse e-mail, option règlement / Champs optionnels : inscription newsletter).

Etape 3 : Le participant clique sur la case du jour dans le "Calendrier de l'Avent".

Etape 4 : Le participant est immédiatement informé s'il a gagné ou perdu. Dans le cas où il aurait perdu, il pourra retenter sa chance pour un nouveau lot dès le lendemain.

Etape 5 : En cas de gain, le participant est contacté dans les jours suivants afin de transmettre ses coordonnées pour que son lot puisse lui parvenir.

Etape 6 : Envoi du lot par courrier ou par e-mail pour les éventuels lots dématérialisés.

Il n'est autorisé qu'une seule participation quotidienne par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse postale – pendant toute la période du jeu.

4. Désignation des gagnants

Chaque participation quotidienne sera soumise à un instant gagnant pour remporter le(s) cadeau(x) du jour.

Le(s) gagnant(s) du jour aura connaissance directement du lot remporté. Il sera ensuite contacté dans les jours suivants par e-mail à l'adresse communiqué lors de son inscription. La nature du lot gagné lui sera confirmée ainsi que les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

5. Dotation

Le jeu est doté des lots suivants attribués selon des instants gagnants préalablement définis par la Société Organisatrice.

Liste des lots : <https://www.reduc.fr/cadeauxcalendrier>

Les photos présentant les lots à gagner au cours du jeu ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'identité, de l'âge, des coordonnées postales et de la sincérité de tout gagnant avant remise de son lot.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

6. Concernant les données personnelles récoltées

Cf. : Conditions générales

<https://www.reduc.fr/conditions-generales#Dispositions-concernant-la-protection-des-donnees>

La collecte, l'hébergement et le stockage des données personnelles sont réalisés par la société Reflexe Media selon les conditions suivantes : <http://www.reflexemedia.com/doc/rgpd.pdf>

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Les coordonnées personnelles d'un gagnant pourront être transmises directement au partenaire offrant le lot remporté afin que son lot lui soit envoyé.